

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019 à 19 h 00

Présents :

M^r Pierre SULPICE, M^r Matthieu CAILLARD, M^{me} Laurence BOIRON, M^r André DUPERCHY M^r Laurent DEBAY, M^r Raphaël CHARDONNET, M^{me} Frédérique GRUFFAT, M^{me} Christiane PERRIAND;

Secrétaire de séance :

M^{me} Frédérique GRUFFAT.

Absents et excusés :

M^{me} Sabrina FEIGENBLUM, M^r Stéphane LOMBARD, M^r Stéphane GAMES,

M^{me} Maryline ROSSET ayant donné procuration à Mme Laurence BOIRON

M^r Steve HOOGHE, ayant donné procuration à M. Matthieu CAILLARD

M^r Stéphane MERLIER ayant donné procuration à M. Laurent DEBAY

I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL M14 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Matthieu CAILLARD, délibérant sur le compte administratif du budget général M14 de l'exercice 2018 dressé par Pierre SULPICE, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES	0,00 €	148369,35 €	0,00 €	674254,98 €	0,00 €	822651,33 €
OPERATION DE L'EXERCICE	264963,14 €	0,00 €	0,00 €	173804,34 €	264963,14 €	173804,34 €
TOTAUX	264963,14 €	148369,35 €	0,00 €	848059,32 €	264963,32 €	996455,67 €
RESULTATS CLOTURE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTE A REALISER	161388,63 €	0,00 €			161388,63 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	426351,77 €	148369,35 €	0,00 €	848059,32 €	426351,77 €	996455,67 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	277955,42 €	0,00 €	0,00 €	848059,32 €	0,00 €	570103,90 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à l'unanimité des membres présents, le maire n'ayant pas pris part au vote.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL M14 2018

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité des membres présents, le maire n'ayant pas pris part au vote.

III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Matthieu CAILLARD, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement M 49 de l'exercice 2018 dressé par Pierre SULPICE, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES		59609,52 €	24169,43 €	0,00 €	24169,43 €	59609,52 €
OPERATION DE L'EXERCICE	2501,33 €	0,00 €	11837,10 €	0,00 €	14338,43 €	0,00 €
TOTAUX	2501,33 €	59609,52 €	36006,53 €	0,00 €	38507,86 €	59609,52 €
RESULTATS CLOTURE		60291,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59609,52 €
RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	2501,33 €	59609,52 €	36006,53 €	0,00 €	38507,86 €	59609,52 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	57108,19 €	36006,53 €	0,00 €	38507,86 €	21101,66 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à l'unanimité des membres présents, le maire n'ayant pas pris part au vote.

IV. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2018

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité des membres présents, le maire n'ayant pas pris part au vote.

V. AFFECTATION RÉSULTAT 2018 POUR LE BUDGET GÉNÉRAL M14

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Libellés	Résultat Compte Administratif 2017	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2018	Reste à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	148369,35 €		-264963,14 €		-161388,63 €	-277955,42 €
Fonctionnement	674254,98 €	0,00 €	173804,34 €			848059,32 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumule au 31/12/2018	848059,32 €
Affectation obligatoire : A la couverture et / ou exécuter le virement prévu au BP	277955,42 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	0,00 € 570103,90 €
Total affecté au compte	277955,42 €
Déficit global cumul au 31/12/2018	0,00 €

Voté à l'unanimité des membres présents.

VI. AFFECTATION RÉSULTAT 2018 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Libellés	Résultat Compte Administratif 2017	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2018	Reste à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	59609,52 €		-2501,33 €	0,00 €	0,00 €	57108,19 €
Fonctionnement	-24169,43 €	0,00 €	-11837,10 €	0,00 €		-36006,53 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumule au 31/12/2018	0.00 €
Affectation obligatoire : A la couverture et/ou exécuter le virement prévu au BP	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	0,00 € 0,00 €
Total affecté au compte	0,00 €
Déficit global cumul au 31/12/2018	0,00€

Voté à l'unanimité des membres présents.

VII. TARIFS ASSAINISSEMENT À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2019

Le conseil, après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l'unanimité des membres présents, d'augmenter le montant de la redevance d'assainissement applicable à compter du 1^{er} mai 2019 et jusqu'au 30 avril 2020, soit :
 - Part fixe : 28,50 €/an/logement
 - Part proportionnelle: 1,37 € / m³
- **Décide**, à l'unanimité des membres présents, de maintenir le montant de la participation aux frais de branchement, soit 750 euros par logement, instituée par l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, perçue auprès des propriétaires de logements existants lors de la mise en place des collecteurs et représentant la participation de ceux-ci aux dépenses de branchement sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

- **Décide**, à l'unanimité des membres présents de fixer la participation de raccordement à l'égout (P.R.E.) applicable à compter du 1^{er} mai 2019 :
 - ❖ Pour chaque nouveau logement construit, participation forfaitaire de 7 000 euros jusqu'à 130 m² de surface de plancher, au-delà de 130 m², majoration calculée sur la base de 13 € par m² supplémentaire non soumis à la TVA.
 - ❖ Pour chaque logement déjà raccordé, la création de surface de plancher supplémentaire dans un volume existant, partiellement aménagé, ou en extension, entraînera une participation de 20 € par m² nouvellement aménagé ou construit.
- **Décide**, à l'unanimité des membres présents, de la mise en paiement de la participation de raccordement à l'égout (P.R.E.) à la déclaration d'ouverture de chantier ou dans les six mois suivant l'arrêté accordant le permis de construire ou la déclaration préalable.

VIII. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT M49

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif du budget M 49 de l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement :	77 108,19 €
Section d'exploitation :	37 593,47 €
Dont restes à réaliser 2018 de :	0,00 €

IX. QUESTIONS DIVERSES

Gîte

Il est présenté au conseil municipal une ébauche de la grille tarifaire et du mode de fonctionnement. La commune étudie plusieurs modes de réservation en ligne.

Adressage

Une rencontre entre la société Envergure et la commission concernée va se faire prochainement. Lors de cette rencontre, le nom des rues sera finalisé.

Pause méridienne

La Communauté de Communes de Yenne a retenu la solution :

- 30 minutes de repas sous la responsabilité de la commune en cuisine et sous la responsabilité de la communauté de communes en salle.
- 1h30 d'activités périscolaires sous la responsabilité de la communauté de communes

Une inscription en ligne pour la cantine est à l'étude, par la CCY.